

LES ADONAISSANTS

François de Singly

Introduction

Deux idées ont libres cours aujourd'hui dans l'opinion : les enfants et les adolescents sont considérés comme des adultes et ainsi privés de leur enfance ; les enfants restent *ad aeternum* des adolescents, des « adulescents » tel quel l'a écrit Giral. Comment peut-on dire en même temps que les adultes sont des éternels adolescents et que les jeunes sont des adultes ? Ces contradictions mettent en évidence un grand désarroi face aux transformations des âges et du jeu des générations dans les sociétés contemporaines. Elles témoignent des difficultés nouvelles dans la relation des parents à leurs enfants qu'ils peinent à « situer », et donc à « élever ». Ces contradictions augmentent la perte de repères. Le modèle « classique »-l'enfance (innocente et joueuse) suivie de l'adolescence (nécessairement en crise)-n'est plus véritablement opérant, si tant est qu'il le fût jamais. L'adonnaissance aujourd'hui complique, réoriente et enrichit le jeu intergénérationnel.

-A la racine du désarroi : le processus d'individualisation

Ce qui se joue dans ces changements c'est la montée de l'individualisme et de l'individualisation. Cette peur de l'inversion (adolescents/adultes, adultes/adolescents) traduit une résistance devant l'individualisation, processus central de la période actuelle. L'individualisation, c'est le droit de tout individu de ne pas être défini seulement par une place, par sa place dans l'ordre des générations, des sexes, ou encore dans telle ou telle institution. Un garçon ou une fille n'est pas seulement « fils de » ou « fille de », même avec ses parents, tout comme une femme n'est pas seulement « épouse » même lorsqu'elle est avec son mari. Chacun est défini comme auparavant par sa place, mais il peut également être considéré en tant qu'individu à part entière, en tant que personne. Le processus d'individualisation exprime un refus devant la réduction identitaire. Cette nouvelle définition des individus dans la société bouleverse les barrières traditionnelles dressées entre les âges, les genres, les orientations sexuelles. L'individualisation est un des supports de l'émancipation. Personne n'est plus contraint de rester enfermé dans une seule appartenance. Ce dédoublement identitaire ouvre la possibilité de ne pas être seulement défini par sa position, par sa taille. En conséquence, l'enfant reste « enfant » sans pour autant être seulement petit.

-Vers une enfance majeure ?

Le sens de ce processus d'individualisation s'enracine dans la philosophie des lumières. Cette philosophie plaide pour que tous les individus puissent dans la mesure de leurs moyens, être autonomes, penser par eux-mêmes et devenir « majeurs », même ceux et celles qui historiquement sont pensés comme « mineurs ». L'individualisation n'existe que par la prise de parole. Le processus d'individualisation ne se confond pas avec le repli sur soi, avec le soliloque, il engendre bien davantage le débat, l'échange, la discussion. Plaider pour une « enfance majeure », comme le fait Charles Fourier (2006), semble aller contre-nature. Nous retrouvons la crainte de voir des enfants dépossédés de leur enfance ou traités comme des adultes. L'enfant, l'adolescent n'a pas à être traité comme un adulte ; toutefois il peut être considéré, pour une part, comme « majeur », c'est-à-dire susceptible d'avoir une certaine autonomie. L'enfant n'a pas à attendre l'âge adulte pour s'exercer à devenir lui-même, même s'il reste par ailleurs dans une relation de dépendance

-Une distance au « nous » familial

Pour Norbert Elias, la société des individus s'accompagne d'un renversement « nous-je ». Pour parvenir à penser « je » à dire « je », l'individu prend appui sur des ressources qui sont aussi collectives, qui dérive d'un autre « nous » que le premier. Dire « je » peut prendre la forme paradoxale d'un nous provisoire. On ne naît

pas « sujet » ou « individu individualisé », on le devient par le détour d'une autre appartenance qui donne la possibilité d'un surgissement personnel. Pendant l'adolescence, un « je » plus personnel apparaîtra. Mais à l'entrée de l'adolescence, la découverte d'un « soi profond », d'une intériorité personnelle, ne préoccupe pas les jeunes. Elle ne viendra que lorsque le nous familial de référence sera suffisamment déstabilisé par le « nous » générationnel, ou lorsque ces deux « nous » auront coexisté assez longtemps pour que la conscience de soi naisse. Au moment de l'adolescence, les adolescents expérimentent l'aller et retour entre les deux appartenances. Ils cherchent à relativiser le « nous » familial et non à le supprimer.

-Un nouvel âge de la vie, l'adonnaissance

A l'entrée du collège, l'heure est à la prise de conscience que l'appartenance familiale est relative, grâce aux multiples offres d'appartenance à la jeunesse. Les jeunes collégiens s'assurent qu'ils sont assez grands et assez forts avant de partir à la découverte d'eux-mêmes. L'autonomie ne se décrète pas, elle se prend, les parents devant seulement créer les conditions de cette déprise relative. Ce premier mouvement, centré sur la déstabilisation du primat du « nous » familial, l'auteur le nomme « adonnaissance ». Celle-ci a lieu, le plus fréquemment, pendant les premières années du collège. Ces jeunes ne cherchent ni à devenir adultes, ni à être adolescents. Ils veulent que soit reconnu, avec leur nouveau statut scolaire, un changement de taille symbolique. La distance vis-à-vis des parents, le détachement relatif de l'appartenance familiale ne se font pas seulement sur le mode de la déclaration de principe. Ils s'inscrivent dans des actes, dans des demandes d'horaire, dans une certaine prise de pouvoir sur soi. Ils sont des marqueurs d'une transformation identitaire. Les adonnaissants sont très attentifs à ces preuves de soi, d'un soi changeant. Certains souffrent d'un décalage entre leur revendication et la manière dont ils sont reconnus. Certains se sentent ado car ils préfèrent faire des choses tout seul et ne sentent pas encore ado car leurs parents sont derrière eux. Alors que l'enfant doit obéir à ses parents qui sont derrière son dos, l'adonnaissant a droit à des temps où il peut agir à d'autres titres que celui de « fils de » ou « fille de ». L'adonnaissance, ce n'est ni la rupture du lien de filiation, ni le maintien de cette identité dominante. C'est un temps pendant lequel le jeune cherche ses marques, plus générationnelles que personnelles afin de se prouver et de prouver aux autres que son identité ne se réduit pas à son appartenance familiale. La puberté ne constitue pas le critère d'entrée dans l'adonnaissance. Celle-ci est définie par l'accès au collège, dès 11 ans pour certains. Dans la première moitié du XXème, pour de nombreux enfants, la jeunesse correspondait à la fin de la scolarité obligatoire et à l'entrée dans le monde du travail. Les jeunes vivaient avec des adultes sans se confondre avec eux. L'adolescence était alors un âge réservé aux enfants des classes dites supérieures, elle correspondait à la scolarité secondaire, au lycée, qui restait un privilège social. Elle ne devient un âge pour tous que lorsque la scolarité s'allonge et se massifie et à la naissance de la « culture jeune ». Les jeunes deviennent « adolescents » lorsqu'ils sont maintenus dans les murs de l'institution scolaire, dans un monde séparés des adultes. Mais depuis la fin du XXème, l'opposition entre les adultes et les jeunes ne suffit pas à rendre compte de l'adolescence. Celle-ci est en effet redoublée par des clivages internes : désormais il existe des musiques pour chaque tranche d'âge de la jeunesse. Soutenu par la reconnaissance des droits de l'enfant (1989) et la création d'une haute autorité, le défenseur des enfants (2002) et par la possibilité d'un équipement personnel pour chaque membre de la famille, le processus d'individualisation s'accélère. Dès l'entrée au collège, le garçon ou la fille devient tout autant « membre de sa classe d'âge » que « membre du groupe familial ». Cette appartenance revendiquée à une classe d'âge est le support principal, à cette période de la vie, de l'affirmation de soi. Cette distinction par tranche d'âge prend et prendra de plus en plus d'importance jusqu'à l'âge adulte tout au moins.

La revendication des jeunes à être considérés de plus en plus tôt, comme grand ou grande, signale l'exigence d'obtenir un statut qui combine une dépendance objective vis-à-vis des parents (notamment financière) et une certaine autonomie, et la volonté d'être engagé dans le processus d'individualisation. Pendant la jeunesse le processus d'individualisation repose sur la recherche d'une nouvelle appartenance collective, susceptible de créer le détachement vis-à-vis de l'appartenance familiale. Cela a pour conséquence de contraindre le jeune à modifier ses propres apparences pour ne pas être décalé. Pour cette raison, les parents ne devraient pas trop s'inquiéter puisque les marqueurs visibles disparaîtront lorsque leur

fil ou leur fille voudra changer de catégorie d'âge. Les psychologues et les psychiatres ont raison de s'inquiéter lorsque ces marqueurs (comme les tatouages, les automutilations) sont tels qu'ils ne peuvent plus s'effacer.

-Penser par cas

François de Singly a pris l'option de dessiner des portraits afin que soit conservée l'unité identitaire du jeune et qu'au-delà ne soit pas déconstruit son processus d'individualisation car le jeune procède plutôt par essais et erreurs afin d'obtenir un peu plus de liberté, un peu plus d'expression personnelle. Le jeune, comme tout individu, improvise sa vie en fonction de 5 critères : les valeurs générales de la société dans laquelle il vit, un cadre de référence plus précis dépendant de son milieu social, les ressources dont il dispose, les interactions dans lesquelles il agit, le sens qu'il veut donner à son existence. Pour tenir compte à la fois des ressources sociales et culturelles dont disposent les adonaissants et du système de valeurs de leurs parents, nous avons analysé les entretiens de jeunes en maintenant constante leur origine sociale.

Le diagnostic selon lequel les jeunes sont élevés comme des adultes s'avère faux. Un autre doit être posé : dans les familles cadres, les parents inquiets devant l'avenir de leurs enfants ne laissent à leurs adolescents, comme possibilité de devenir eux-mêmes, que l'univers de la culture des jeunes, un monde à part, un monde sans avenir, un monde sans responsabilité. Cette très forte restriction a pour effet pervers de dévaluer le monde de la culture du travail. Peut-être les parents doivent-ils changer leurs manières de faire en laissant plus de responsabilité aux adonaissants, en les considérant moins comme des enfants qui n'ont le droit de s'épanouir que sur le « tapis d'éveil » construit pour eux aux couleurs de la jeunesse.

I Qu'est-ce qu'un adonaissant ?

1) L'adonaissant n'est pas un adulte

La plupart des débats actuels autour de l'adolescent, de l'enfant, de l'éducation et de l'autorité veulent nous faire croire que « les enfants font la loi », que « les enfants sont considérés comme des adultes ». Chacun devrait être à sa place, les jeunes devraient donc rester « petits ». Ce livre démontre que dans la très grande majorité des familles, les adonaissants ne font pas la loi chez eux. Ils ne se prennent pas pour des adultes et ne revendiquent pas ce statut. Ils ne sont pas pressés de le devenir. Ils veulent être reconnus comme « jeunes » et ils apprécient ce moment de l'existence. Pourquoi un tel décalage entre les faits et les représentations d'un monde à l'envers, d'un monde où « l'enfant » est chef de famille ? La première raison est que de nombreuses croyances ne reposent pas sur des constats objectifs, elles sont tellement fortes qu'elles se passent de la preuve ou ne s'interrogent pas sur la validité de ce qui est présenté comme preuve. La deuxième raison est l'ignorance des changements intervenus dans la conception de l'individu en Europe et en Occident, qui modifient la définition de l'enfant. Malgré leur caractère erroné, les jugements sur « l'enfant roi », « l'enfant chef de famille », « l'enfant-adulte » reposent sur une impression juste : le statut de l'enfant et celui de l'adolescent ont changé. Le jeune est toujours dans une relation d'infériorité par rapport à ses parents, qui détiennent l'autorité. Mais bien que « mineur », il a le droit d'être reconnu comme une personne à part entière au même titre que les adultes. Or, il existe une forme de cécité sociale qui consiste à ne regarder qu'une partie de la réalité. Certains se focalisent sur les activités où les adolescents ont le droit de ne pas être petit pour en conclure, avec effroi, qu'ils ne le sont plus du tout.

-L'heure du coucher

Les collégiens respectent plus ou moins l'heure du coucher mais il est faux de dire que les règles n'existent pas, y compris celles régissant le temps. La maîtrise de son emploi du temps est un des fondements les plus importants du pouvoir sur soi qui fait précisément défaut à l'adonaissant. N'ayant pas ce pouvoir personnel, les adonaissants ne l'exercent pas sur les autres. L'illusion naît du fait que les jeunes se sentent légitimes à revendiquer « plus de pouvoir », et que cette exigence est entendue et transformée en « tout le pouvoir ».

La définition de l'enfant et de l'adolescent a également changé. Un adolescent n'est plus seulement un adolescent, même s'il reste un adolescent. Cette complexité ne peut pas être supprimée puisque c'est en elle que réside la spécificité de l'enfance et de l'adolescence. L'adolescent est à la fois un adolescent et une

personne. Cette dualité rend difficile le travail éducatif des parents et le rapport des adolescents à eux-mêmes. Tout le problème réside donc dans la manière dont se règle la coexistence de ces deux identités aussi importantes l'une que l'autre : l'adolescent en tant qu'adolescent et l'adolescent en tant qu'individu disposant de droits au même titre qu'un adulte.

L'embarras est inévitable. Il se perçoit à la lecture de la Déclaration des droits de l'enfant de 1989, qui oscille entre la nécessité de la sollicitude vis-à-vis de l'enfant et l'affirmation de droits équivalents aux « droits de l'homme ». Mais dans la grande majorité des cas, le changement de statut du jeune n'a entraîné ni une domination des « mineurs », ni une confusion des places dans la famille. La famille contemporaine se fait plus démocratique et chacun, tout en conservant sa place, y change de statut.

-Rupture historique

Dans sa version de 1989, la reconnaissance des droits de l'enfant ne peut être comprise que si elle est restituée dans un mouvement plus général, celui de la reconnaissance de l'enfant comme « individu », et des conséquences pédagogiques qui en découlent. L'enfant, l'adolescent n'a pas à attendre d'être totalement éduqué pour exister. Il n'est plus une pâte à modeler qui, tant qu'il n'a pris la bonne forme, n'a pas le droit de conduire sa vie. Il devait auparavant obéir jusqu'à l'âge de raison. Dans les institutions, il n'avait pas à être écouté tant qu'il n'avait pas de discernement. Les idées des pédagogies nouvelles se sont progressivement imposées dans les années 60. L'enfant est écouté, le droit à la parole lui est juridiquement reconnu dans les affaires le concernant. Il s'exprime même s'il ne peut pas parler. En effet, ses pleurs, ses colères deviennent significatives. Les parents doivent changer de rôle et deviennent chargés de décrypter, d'interpréter les besoins des enfants afin de les aider à devenir eux-mêmes dans un environnement propice.

-L'autonomie comme forme de gouvernance de soi

L'enfant est, voudrait être, devrait être roi de son monde, de sa culture mais il n'a pas à l'être. Le type de pouvoir auquel a droit l'enfant moderne c'est « l'autonomie ». L'enfant doit participer le plus possible à l'élaboration de l'univers dans lequel il vit. Même la loi sur l'autorité parentale du 4 mars 2002, qui n'a pas voulu admettre que les parents et les enfants se doivent un respect mutuel, demande cependant au père et à la mère d'exercer leur autorité « dans le respect dû à la personne » de l'enfant : « les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité ». Cet énoncé reconnaît à l'enfant une *certaine* autorité sur sa propre vie. Selon la loi, il n'est donc pas totalement roi puisqu'il n'a pas toute autorité sur son existence. L'enfant ne peut donc pas être confondu avec l'adulte mais il vit dans une famille plus démocratique qu'auparavant. Néanmoins les parents ne peuvent pas toujours savoir ce qui est le mieux pour leur enfant même s'ils essaient. Cette ignorance est conforme à la nouvelle définition de l'individu : l'éducation ne consiste pas seulement à intérioriser les règles de la vie sociale et morale, elle vise avant tout à développer la nature spécifique de chaque personne.

-La nature double de l'enfant

L'enfant, à sa naissance, est objectivement dépendant de ses parents et à besoin de protection. C'est un « petit ». Cette caractéristique suffit-elle à définir l'enfant ? C'est à ce sujet qu'il y a actuellement une polémique sur le statut de l'enfant. Dès que des chercheurs voient qu'un enfant est traité comme un « grand », ils crient à la mystification au risque d'inversion des rapports familiaux. Il s'agit alors d'un procédé d'exagération rhétorique qui vise à disqualifier la reconnaissance de l'enfant comme une personne qui possède des droits semblables à ceux des adultes. Cela ne signifie pas que l'enfant est « grand » comme une grande personne, il est aussi « petit ». Une des conséquences de cette double nature est qu'à certains moments, il est protégé et ses parents prennent des décisions à sa place, même si le jeune exprime un avis contraire. A d'autres moments, le jeune doit participer aux décisions le concernant.

-L'enfance oubliée ?

Le raisonnement suivant est une erreur d'interprétation parmi les plus fréquentes. L'enfant est traité comme un « grand » puisqu'il a des droits en partie comparables à ceux des adultes et qu'il a un certain pouvoir sur son monde. De cette observation juste, est tirée la conclusion que l'enfant est maltraité, négligé. « L'enfance [serait] oubliée » (Roussel, 2001) parce que l'enfant serait roi. Un enfant devrait en effet rester à sa place, celle de « petit » ; en lui donnant une place de « grand », on néglige sa véritable identité. Il faut lui redonner sa vraie taille (petite) et lui apprendre les qualités propres à celle-ci, notamment l'obéissance. Les parents doivent

reprenre le pouvoir et ne plus céder aux enfants. Pour le sociologue, la nouvelle éducation conduit à d'horribles méfaits : « les enfants sont gâtés et c'est là sans doute la plus dangereuse des pollutions ». Ces jeunes ne deviendraient jamais adultes. La société occidentale serait « adolescentique ». L'enfance et l'adolescence se caractérisent surtout par une autonomie plus grande, sans que celle-ci se traduise par un allègement de la dépendance vis-à-vis des parents. Trop souvent, cette disjonction n'étant pas perçue du fait du flou conceptuel, la vision alarmiste prend la croissance de l'autonomie pour un oubli de la dépendance.

-Le déclin de l'obéissance

L'accent mis sur l'autonomie a pour contrepartie cohérente la dévalorisation de l'obéissance. Le père et la mère ne peuvent pas limiter leur travail à l'exigence de l'obéissance, qualité qui pouvait antérieurement résumer le rapport de l'enfant à ses parents. En occident, la place de l'obéissance diminue progressivement dans la hiérarchie des qualités demandées pour les enfants et les jeunes.

-L'obéissance, une qualité populaire ?

Des sociologues ont expliqué que la classe ouvrière était « autoritaire » car elle reproduisait à l'intérieur du foyer domestique le rapport que les ouvriers subissaient dans l'entreprise (Kohn, 1969). Le père se conduisait comme un « patron », apprenant l'obéissance à ses enfants. Néanmoins, au final, l'autoritarisme attribué au milieu ouvrier n'est pas prouvé. Dans les années 50-70, les familles des classes supérieures ont adopté plus rapidement le nouveau système de valeurs. L'alignement sur le modèle de l'enfant plus indépendant a été plus tardif dans les milieux populaires.

2) L'adonnaissant devient en parti « propriétaire de lui-même »

Souvent mal comprise, l'ambiguïté de la nature sociale de l'enfant et de l'adonnaissant réfracte un long mouvement de la pensée occidentale qui ne s'est inscrit dans les pratiques qu'à partir des années 1960. L'individu ne devient lui-même que s'il est propriétaire de lui-même.

-Ne pas savoir « où aller »

La construction de soi comprend deux mouvements : celui de l'émancipation des tutelles parentales, des héritages et celui de la découverte d'un soi original. Le second mouvement prend appui sur le premier.

-La messe du temps présent

L'adonnaissant vit un rapport spécifique au temps. Il célèbre « la messe du temps présent ». Ses parents se préoccupent plus que lui de son avenir, ils le lui rappellent, ils s'étonnent même qu'il ne s'en soucie pas plus.

-L'adonnaissant est « à moitié indépendant »

La propriété de soi est devenue un impératif à partir de la seconde moitié du XXème siècle, transformant les définitions de l'enfant, de l'adolescent et de l'éducation. Cela se traduit par un glissement d'une conception par rite de passage à une conception d'apprentissage progressif valorisant l'autonomie et l'indépendance. Si « les enfants ne sont pas de grandes personnes » (Copper-Royer, 2002), les enfants ne sont pas non plus seulement des petites personnes. Ils ne peuvent devenir des grandes personnes plus tard que si, même jeunes, ils disposent d'un terrain où ils apparaîtront plus grands que nature. Il ne suffit pas d'affirmer que « l'adolescent est une personne » (Fize, 2006) pour régler le problème. Il faut admettre un principe de variation de la taille pendant l'enfance et l'adolescence. L'adolescent est tour à tour une « petite » personne, une « grande » personne et une « personne », respectée comme tous les autres individus. Sous la première modernité, le jeune devait apprendre toutes les règles avant de devenir socialisé et majeur. Aujourd'hui le modèle de référence est autre : tout en obéissant à certaines règles, l'enfant et l'adolescent doivent se socialiser sans attendre pour faire leurs preuves d'une certaine indépendance. L'adolescence moderne est un voyage qui doit mener à soi après de longues années.

-Sortir seul

L'adolescence est une période originale où chacun doit quitter un peu ses parents tout en retournant chez eux, en étant surveillé par eux. Dans une société où l'on doit se soumettre à l'impératif d'être soi-même sans attendre l'âge adulte, l'adolescence inquiète les parents à cause des dangers que le jeune peut rencontrer en prenant des chemins moins balisés. Mais refuser les risques de l'adonnaissance et de l'adolescence, c'est aussi craindre que son enfant ne sorte pas de l'enfance, qu'il reste collé à sa famille, ce qui est également dénoncé.

Entre le trop de protection envers les « petits » et le trop de liberté envers ces presque « grands », la ligne est floue puisqu'elle dépend aussi de ce que peut faire ou non l'enfant.

-Posséder des actions à son nom

Même dans les textes juridiques, les expressions reflètent une telle imprécision par exemple dans la loi sur l'autorité parentale, la formule est presque identique pour l'article du Code civil, 371.1 : « l'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité ». Il semble que l'autorité parentale ne suffit plus à définir à elle seule les conditions du travail éducatif. Les parents et les jeunes ont à gérer ce flou autour de la maturité, de la participation à la prise de décision et donc au pouvoir sur soi. C'est ce qui permet la négociation, le jeune ne disposant pas de la totalité du pouvoir sur soi en a néanmoins une partie, donc rien ne justifie une éducation qui ne serait définie que par l'obéissance. L'adolescence est un âge dont le sens ne renvoie plus d'abord à des critères biologiques (puberté) ; elle devient surtout le marqueur d'un accroissement du pouvoir de décision du jeune. Le jeune n'a pas telle quantité de pouvoir, et ses parents, le reste. Le pouvoir dont il dispose est contrôlé par son père et sa mère, et il varie selon le contexte, les activités considérées. L'adonnaissance est un temps d'expérience où, à défaut de trouver le chemin qui mène à soi, le jeune peut agir sans guide, sans autorité, afin de faire des exercices personnels. Cela peut sembler frustrant pour les adultes qui l'entourent et qui parfois ne comprennent pas pourquoi cette perte de temps au lieu de les écouter, eux qui sont plus avancés sur la route de la vie.

3) L'adonnaissant veut être reconnu comme « jeune »

-Des modèles différenciés socialement

Dans les familles cadres, les parents prennent nettement plus comme référence la logique individualiste. Grâce à cela, l'adonnaissant a le droit de posséder des domaines personnels. Dans les milieux populaires, la tension n'est pas réglée de la même façon. L'appartenance familiale des adonnaissants ne connaît pas d'éclipse. C'est ce que l'auteur désigne sous le terme d'éducation « continuiste ». Alors que, dans les familles cadres, le clivage entre les deux zones permet à l'adonnaissant d'exister autrement que comme « fils de » ou « fille de », dans les familles populaires, le modèle change. Ces conceptions divergentes n'engendrent pas de grandes différences.

-Deux appartenances, la famille et la jeunesse

Le processus de construction identitaire repose sur une confrontation entre deux appartenances : la famille et la jeunesse. Les apparences corporelles ne signalent pas seulement aux autres le milieu social de la famille, elles désignent aussi deux autres appartenances, le genre et la génération. Dans les deux milieux, les adonnaissants ne sont que partiellement propriétaires d'eux-mêmes, même pour les activités qu'ils contrôlent plus directement. Cette restriction tient à leur dépendance économique. Elle tient aussi à la conception que les parents ont de ce qui convient à tel ou tel âge, à la manière dont ils estiment les capacités de leur enfant.

-Une propriété de soi toujours conditionnelle

Les frontières entre le permis et l'interdit, entre l'interdit et le strict et l'interdit toléré sont définies et défendues par les parents. C'est une propriété toujours conditionnelle, d'où l'importance dans certaines familles des sanctions positives ou négatives. L'adonnaissant peut accepter assez facilement les limites que les parents posent. Il peut aussi les contester, estimant qu'elles ne lui donnent pas le niveau de reconnaissance auquel il a droit.

-Ni petit, ni adulte : « jeune »

Pour les adonnaissants, « jeune » est un terme idéal pour exprimer leur revendication d'être reconnus à ce qu'ils estiment leur « juste » taille. Ils ne demandent pas la taille « adulte », en revanche ils se sentent assez souvent perçus comme « petits » par leurs parents. Ils sont alors en désaccord avec la toise parentale.

-L'adonnaissant veut avoir bon genre

Dans le premier mouvement de transformation identitaire, l'adonnaissant met à distance son identité statutaire de « fils de » ou « fille de » afin de laisser la place à une autre identité de même nature, celle de « jeune », et de pouvoir affirmer un plus grand pouvoir sur lui-même. L'entrée dans l'adonnaissance est aussi un temps

performatif pendant lequel les activités ont encore plus qu'à d'autres moments de l'existence pour fonction de faire coïncider le sexe biologique et le genre social. Les garçons et les filles se soumettent, à leur manière, à l'ordre du genre qui, divisant le monde en deux, exige que chacun soit nettement dans son camp. L'important pour le jeune, c'est de disposer de plus de cartes dans son jeu, et de refuser que ce soient ses parents qui distribuent toutes les cartes. Ce sont deux preuves de l'accroissement de son pouvoir.

II Apprendre à être propriétaire de soi en milieu cadre

4) Une identité clivée, et idéalement équilibrée.

Il faut être aveugle pour croire et faire croire que dans les familles de la seconde modernité, « il est interdit d'interdire » ! En réalité ces modèles de pédagogie ont été lus et ensuite, avec plus ou moins de bonheur, ils ont été détournés pour une mise en musique familiale. Les parents des milieux cadres n'ont pas pris le risque de laisser tout le terrain à l'aventure pour leurs enfants. Ils se sont donné un domaine réservé, les études. Les parents n'ont guère confiance dans le sens de l'avenir que peut avoir un jeune, ils s'estiment responsables de ce temps, et laissent à leur enfant le temps présent. Ils reprennent un des principes de la pédagogie antiautoritaire (la qualité de la vie menée dans le présent a plus d'importance) mais en limitant sa zone d'application. La propriété de soi est donc strictement limitée à l'adonnaissance dans les familles cadres. Les jeunes sont libres d'expérimenter

une partie de leur vie à condition qu'ils respectent le fait de déléguer la gestion de leur intérêt ultérieur à leurs parents.

-Faire de nombreux exercices de soi

Même si des jeunes tiennent un journal intime, l'adonnaissance se caractérise peu par un retour réflexif sur soi. Ils sont influencés par une société de consommation, ils empruntent certains des traits au consommateur. Il faut tout essayer, car l'homme de la consommation est hanté par la peur de rater quelque chose. De nombreux adonnants portent sur eux des signes de jeunesse pour être certains qu'ils ne sont plus petits, ou pas non plus « fils de » ou « fille de ». La distance progressive que met l'adonnant entre lui et ses parents crée un vide, comblé par des activités qui lui font endosser, provisoirement, d'autres dimensions identitaires.

5) Une balance identitaire mal réglée

Dans un texte critique sur *Libres enfants de Summerhill*, Bruno Bettelheim souligne que Neill se trompe lorsqu'il affirme que « les parents gâchent la vie de leurs enfants en imposant à ces derniers leurs croyances périmées ; ils sacrifient leurs enfants au passé ». Bettelheim pense que le « danger qui guette les enfants » des familles moyennes et supérieures, « c'est d'être sacrifiés au futur et non plus au passé ». Selon lui, des « parents sacrifient leurs enfants à l'avenir, en insistant auprès d'eux que s'ils veulent réussir dans la vie, il faut qu'ils passent leur enfance à se préparer à cette réussite et qu'ils doivent pour ce faire enfileur la camisole de force de l'éducation compétitive ». Bettelheim dénonce le fait que les parents sacrifient leur enfant à « leurs intérêts » et « n'accordent pas à leurs enfants ce que Neill considère être le privilège le plus important : le droit de jouer dans leur enfance ». L'apprentissage des normes morales a été remplacé par l'obsession scolaire qui engendre les mêmes effets, un manque de respect vis-à-vis des enfants et des jeunes. Dans les familles de cadres, le traitement pédagogique du clivage exige que même dans le domaine scolaire, l'adonnant doit être pris en compte. Le jeune peut être rappelé à l'ordre au nom du bon déroulement des études, c'est le signe qu'il bénéficie d'une autonomie sans indépendance

6) La négociation de la propriété de soi

Dans les familles de cadres, le modèle du clivage identitaire ne fonctionne qu'à la condition que la frontière séparant la zone plus libre et la zone plus contrôlée soit discutée avec les jeunes. La négociation est obligatoire, avec l'exigence pour les parents de devoir justifier leur demande. Son introduction rencontre, depuis la décennie 1990, la résistance de certains psychologues, pédiatres ou psychiatres, qui y voient « le contraire de ce dont a besoin » un enfant, un adolescent : « se justifier auprès d'un enfant revient à inverser l'ordre

générationnel en lui permettant de juger, en le faisant juge de soi » (Nouari, 2004) : « se lancer dans de longues justifications de la moindre des décisions qu'on prend et en appeler à la raison ne crée pas, comme on l'escompte, une haine de l'autoritarisme, mais le contraire ». Daniel Marcelli (2003) reprend le même raisonnement, en s'appuyant sur Hannah Arendt : « là où on a recours à des arguments, l'autorité est laissée de côté » (dans la crise de la culture, 1954). Au moment de l'adonnaissance, la famille peut être vécue comme une prison lorsque, dans les milieux dits supérieurs, les parents oublient trop le modèle du clivage et voudraient que leur enfant pense surtout à la reproduction scolaire, sociale. On comprend que la négociation est un processus qui aide l'adonassant à vivre de manière moins éclatée le clivage identitaire. En engageant la négociation, les parents ne suppriment pas les deux zones, mais reconnaissent que l'adonassant n'existe en tant qu'individu que par la réunion de ces deux territoires.

III Apprendre à être propriétaire de soi en milieu populaire

7) Une identité cumulative

Le processus d'individualisation, propre aux milieux populaires ne se confond pas avec celui mis en oeuvre dans les milieux dits supérieurs. Tout processus d'individualisation repose sur deux éléments : la croyance en une identité qui ne se confonde pas avec la manière dont son entourage la définit ; et la légitimité de cette identité personnelle qui donne le choix entre le « oui » et le « non », et le pouvoir de dire « je ». L'identité de l'adonassant dans les familles de cadres a trois dimensions : celle de la filiation, celle de l'appartenance familiale et son identité personnelle. Dans les familles populaires, le modèle diffère fortement. Les fils et les filles restent beaucoup plus « membres de la famille » que ceux et celles des milieux supérieurs. Il est tout autant légitime à une mère de demander un coup de main pour passer le balai dans le couloir, pour aller faire quelques courses que de réclamer le rangement de la chambre. L'appartenance à ce « nous » familial ne se discute pas tant que l'adonassant vit sous le même toit que ses parents. Alors que dans les familles de cadres, le fait d'apprécier de la musique jeune est supporté par les parents parce qu'ils l'interprètent comme un signe de l'expression personnelle, le même investissement change de sens dans les familles populaires : c'est avant tout une expression propre aux adonassants. Les parents de milieux supérieurs tolèrent cet engagement dans la culture jeune comme un mal nécessaire, dangereux par les risques de contamination sur la culture légitime, sur les choses sérieuses. Les parents de milieux populaires s'inquiètent moins ; ils sont même plus encourageants, car ils leur semblent normal que leur enfant possède les attributs de sa classe d'âge. Le modèle en jeu n'est pas celui du clivage mais celui de la conciliation. C'est ainsi que l'on peut comprendre une des différences observées entre les deux milieux : la possession d'une télévision dans sa chambre est nettement plus fréquente pour les adonassants de familles populaires que pour ceux de familles cadres. L'individualisation de cet équipement est moins bien perçue dans les milieux supérieurs (vu comme menaçant l'équilibre du clivage entre les temps sérieux et les temps libres). Dans les familles populaires, les parents ne voient pas la télévision comme un danger de cet ordre (les programmes pour les jeunes font partie de leur culture).

Dans les milieux populaires, l'importance de la famille se manifeste de plusieurs manières (peut se traduire par l'accompagnement permanent de frères ou de cousins, de sorte que l'adonassant ne peut pas avoir de monde personnel).

Dans les familles de cadres, les jeunes refusent d'être « enfant ». Dans les familles populaires, bon nombre d'adonassants acceptent d'être « enfant », rassurés d'avoir la taille correspondante à leur âge.

L'éducation des milieux populaires, en n'adoptant pas le clivage identitaire, prend le risque d'une trop forte intervention des parents, et par voie de conséquence d'une certaine dépossession de soi de l'adonassant.

8) La dépossession de soi

Au-delà de leurs différences, les modèles cadres et populaires ont un point commun. Dans le cadre d'une identité clivée, l'adonassant peut s'exprimer dans la zone de libre expression. Le dysfonctionnement survient si les parents étendent leur contrôle au-delà de la zone dite commune et empiètent sur les territoires personnels.

Dans le cadre d'une identité cumulative, le processus d'individualisation diffère. L'adolescent est plus continûment membre de sa famille sans que cette composante suffise à le définir.

9) Les modes d'affirmation de soi

Le maintien d'une forte appartenance à la famille et l'absence de clivage entre cette appartenance et une identité intime caractérisent l'adonnaissance dans les familles populaires. Ce modèle peut entraîner des dérives. L'appartenance familiale devient trop exclusive, interdisant à l'adonissant de développer d'autres appartenances pour se construire une identité feuilletée. Bien maîtrisé au contraire, ce modèle le permet. **L'affirmation de soi** consiste alors dans la manière originale dont la fille ou le garçon ordonne les diverses composantes de son identité. Les filles s'investissent dans leurs études. Elles le font au-delà de la demande parentale. Elles détournent cette dernière à leur profit. Loyales envers le groupe familial, elles visent aussi leur propre trajectoire. **La seconde affirmation de soi** insiste sur une autre identité statutaire, celle du genre. Celle que certains parents veulent imposer, notamment pour les filles, avec l'attribution des travaux domestiques ; celle qui domine dans la nouvelle génération avec la coloration sexuée de la culture jeune (les filles rêvent aux stars de la chanson, les garçons se prennent pour des stars du stade). **La troisième affirmation de soi** suscite plus de troubles familiaux puisqu'elle conteste la force de l'appartenance à la famille. Les adonissants concernés mettent en avant une logique de l'égalité de traitement qui n'est pas celle d'une famille communautaire. Dans leur milieu, ils inventent en quelque sorte un clivage identitaire, à la différence que la partie personnelle est inconnue des parents. Ce dédoublement ne résulte pas d'une pédagogie parentale explicite, il est engendré par la volonté de certains individus d'expérimenter une part de leur existence seulement à côté des règles domestiques, mais aussi contre elles. Dans la pédagogie « continuiste », propre aux familles populaires, ces contestataires introduisent des ruptures.

-S'affirmer par le genre

Avoir son genre demande un engagement de l'individu dans des activités socialement « masculines » ou « féminines ». Ce travail permanent de l'individu n'exige pas la présence de l'autre sexe, ce qui est le cas à l'adonnaissance (les filles d'un côté, les garçons de l'autre). Dans les familles cadres, le travail du genre se marque notamment dans deux usages de la rue : la liberté de mouvement du skate ou du roller ou le rêve devant les vitrines de boutiques de mode. Dans les familles populaires, ce travail s'effectue avec des supports assez souvent comparables. Ainsi la PlayStation pour les garçons. Dans les milieux populaires, certains jeunes se définissent dans une mono-activité. Si on oppose les adonissants des deux milieux par sexe, une des variables qui clive le plus est le nombre d'activités organisées. Moins d'activité crée des passions par défaut face à peu de choix.

IV Le pouvoir adonissant sous contrôle parental

10) L'inspection des habits d'élève et de jeune

En entrant dans l'adonnaissance, les jeunes gagnent du pouvoir sur eux-mêmes. Ils veulent l'obtenir pour se prouver et prouver aux autres qu'ils sont plus grands. Cette augmentation de la taille symbolique se démontre par de nouveaux comportements autorisés, par de nouveaux horaires, par de nouveaux équipements.

-Les deux formes de contrôle parental

L'adonissant n'a pas la totalité du pouvoir sur lui-même, sa nature étant socialement ambiguë : « petit » en tant que mineur, et « grand » du fait de son appartenance à la classe d'âge de la pré-adolescente. Ce « mi-grand, mi-petit » se traduit dans les familles cadres par une conception clivée de l'identité. L'adonissant a une part de lui-même qui est aussi familiale, et une part sur laquelle il a plus de pouvoir. Les parents conservent un droit de regard et d'intervention nettement plus important pour les choses sérieuses et sont plus tolérants sur les affaires secondaires. L'identité du jeune de famille cadre comprend deux dimensions principales, sans compter le genre : l'identité statutaire de « fils de » ou de « fille de », et l'identité personnelle, plus incertaine. Le défi auquel doivent répondre à la fois le jeune et ses parents est de parvenir à trouver un certain équilibre entre les exigences propres à ces deux dimensions. Exigences qui ne sont pas a priori si facilement conciliables :

jusqu'à quel point étendre les heures consacrées au travail scolaire afin qu'elles n'interdisent pas les heures consacrées à un autre travail, celui de la construction de son identité personnelle ? Dans les familles populaires, ce « mi- grand, mi- petit » n'est pas interprété de la même façon. L'adonnaissant est conçu comme plus « grand » qu'un enfant tout en restant « petit » au sens d'enfant par rapport à ses parents. Son identité est moins clivée. Elle est définie tout entière par le fait d'être « fille de » ou de « fils de ». A ce niveau, le jeune doit rester plus soumis à ses parents. Mais sa taille ayant changé, il est normal qu'il accède à des activités, à des horaires, à des goûts qui correspondent à son âge. Dans le contexte d'une société individualiste qui reconnaît le droit à l'expression personnelle sans attendre la majorité, et qui offre, par la médiation du marché, des produits pour jeunes, cet adonnaissant doit disposer de marqueurs qui le rassurent sur son développement, de signes qui indiquent à tous, y compris à l'intérieur de la fratrie, qu'il a une spécificité : il grandit, avec des droits dérivés. Malgré les divergences des conceptions éducatives selon le milieu, le contrôle parental présente, dans les deux cas, de nombreux points communs. Premièrement l'univers des études relève également d'une intervention familiale dans les familles populaires puisqu'il y a continuum identitaire. Deuxièmement, les façons dont les adonnaissants s'expriment à titre personnel empruntent fortement aux produits ayant l'étiquette jeune sur le marché. Pour dire je, ils agissent en ayant recours à de telles pratiques de telle sorte qu'ils sont jeunes, même si cette qualification signifie tout autant l'action d'un travail de construction identitaire que la revendication à une classe d'âge. Le pouvoir de l'adonnaissant sur lui-même est soumis à contrôle parental. Cette confrontation est décrite à partir des apparences corporelles et des études ; et à partir du temps dit « libre ».

-La maîtrise des apparences corporelles

A suivre les descriptions des adolescents en termes de « tribus », il peut sembler évident que dans le domaine des apparences corporelles, les jeunes obéissent avant tout aux prescriptions de leur classe d'âge. Ce lien entre les vêtements, les apparences des adonnaissants et le désir d'être affilié à la jeunesse est fort : les marques qui leur sont spécialement destinées leur permettent de se faire remarquer en tant qu'adonnaissants, et non en tant que « fils de » ou « fille de ».

L'affirmation de soi par des marqueurs de jeunesse n'exclut pas un certain contrôle, la plupart des adolescents en sont conscients ce qui a créé un certain malaise durant les entretiens au moment de cette question. Les jeunes voudraient affirmer qu'ils ont le pouvoir de décision sur leurs apparences tout en sachant que ce pouvoir est limité. Si près de la moitié des filles déclarent que leurs parents les laissent entièrement choisir leur façon de s'habiller, elles ne vont acheter leurs vêtements sans leurs parents que dans un sixième cas. Souvent l'achat de vêtements c'est deux générations qui jouent leur partition, la mère (plus rarement le père) donne la fourchette des prix, le jeune sélectionne ce qui lui plaît (tenant compte des résistances déjà connues). Ensuite, le parent donne son avis et s'ouvre la négociation. L'adonnaissant, surtout l'adonnaissante, peut, pour être sûre de ne pas se tromper dans les goûts de « jeune », avoir fait précéder cela par un tour dans les magasins avec ses copines. C'est ainsi qu'agit une jeune fille (de milieu cadre) qui fait du repérage avant de solliciter ensuite sa mère.

Les adonnaissantes qui ont moins de pouvoir de décision vestimentaire, puisqu'elles n'ont pas été consultées, ont plus souvent des parents, qui leur font des remarques sur l'affichage de leur chambre, qui leur donnent plus de conseils pour le cinéma. Un tel profil ressemble à celui d'adonnaissantes considérées par leurs parents comme assez « petites », ce qui est conciliable avec le fait d'être bonnes élèves. Les garçons qui ne choisissent pas totalement leurs vêtements sont plus reliés que les autres garçons à leur famille et à leurs parents : par le portable, par les sorties au cinéma ensemble, des photos familiales dans leur chambre. Plus souvent, ils sont d'origine sociale élevée, ils réussissent très bien au collège. Que les parents les dessaisissent de ce pouvoir vestimentaire n'est pas nécessairement vécu négativement, peut-être n'est-ce pas une chose importante pour eux. En tout cas, les bons élèves sont considérés par les autres adonnaissants comme étant moins sensibles à la mode.

-L'expression personnelle autorisée dans les familles cadres

Malgré les compromis avec les parents, la très grande majorité des jeunes à l'impression de pouvoir s'habiller comme un « jeune » tout en parvenant à se créer, sinon un style personnel, tout au moins une allure qui ne se confonde pas avec celle de leurs copains ou de leurs copines. Le jugement des pairs compte davantage que

celui des parents sur cette question : parce que le vêtement doit marquer une appartenance à cette classe d'âge, et parce que les parents acceptent assez souvent de jouer le jeu de l'âge.

-Les deux types de vêtements

Dans les familles cadres ayant des filles sensibles à la mode, des parents ont mis au point un type de contrôle particulier qui prend explicitement en compte une identité clivée. Pour ces adultes, l'adonnaissance a deux corps, ou tout au moins, deux expressions corporelles : la première est celle d'une collégienne qui veut s'affirmer ; la seconde celle de quelqu'un qui est membre d'une famille ayant telle ou telle position sociale.

-L'allure « jeune » acceptée dans les familles populaires

L'attitude des parents populaires vis-à-vis des apparences de leurs fils ou de leurs filles n'est pas jugée plus sévère que celle exercée dans les familles cadres, les adolescents se sentant assez libres. La surveillance diffère pour les raisons déjà indiquées – l'identité statutaire familiale devant se combiner avec l'identité statutaire jeune – et peut avoir deux autres motifs, le niveau de revenu qui peut être peu élevé (familles nombreuses), et la culture religieuse imposant des impératifs de tenue corporelle.

-Le corps du fils, le corps de la fille

Le modèle « continuiste » mis en oeuvre dans les familles populaires, le jeune restant toujours « fils de » ou « fille de », pose problème à certains jeunes s'ils ont le sentiment que cette dimension familiale étouffe l'autre dimension, celle de l'appartenance à la génération. Le contrôle parental sur le corps est alors mal vécu. L'adonnaissant se sent dépossédé de ce qui constitue un des éléments les plus représentatifs de la propriété de soi dans les cultures individualistes. Quel que soit le milieu, certaines modalités de la surveillance parentale paraissent abusives à l'adonnaissant qui se sent privé de ce qu'il estime lui appartenir. La pertinence d'un contrôle parental n'est légitime que si le jeune peut disposer d'un peu de jeu dans les contraintes fixées. La propriété corporelle de soi ne peut pas être totalement annulée. L'adonnaissant doit avoir au moins quelques manières personnelles de prendre possession de son corps.

-Les études surveillées

L'intérêt que les parents manifestent pour les études de leurs enfants n'est pas contesté par ces derniers. Il est évident pour tous ou presque que la scolarisation est aussi une affaire de famille. Très peu de parents ne posent jamais aucune question sur l'école, sur les études, sur le travail à faire. La question quotidienne sur le travail scolaire trahit plus un contrôle lorsqu'elle est posée à un garçon. En effet, ce dernier raconte alors sans grand plaisir ce qu'il a fait. Il est par ailleurs soumis à une plus grande surveillance, il est plus souvent en école privée, perçue plus contraignante. Il a plus de chances que ses parents connaissent tous ses copains. On croit déceler dans ces situations un manque de confiance, ou en tout cas une confiance très mesurée. L'adonnaissance à qui on pose la question se distingue autrement des autres filles moins soumises à ce questionnement. Elle raconte plus volontiers non seulement sa journée au collège, mais aussi ses relations avec ses copines. La famille de ces adonnaissantes « interrogées » crée plus souvent (comparativement aux filles moins interrogées par leurs parents) un certain environnement, sérieux, peut être studieux, sans que les parents se sentent obligés de regarder chaque soir le carnet de texte, les devoirs, ou de faire réciter les leçons. Ce qui complique les études c'est la coexistence de plusieurs dimensions. Il y a la dimension « familiale » de l'école liée au fait qu'en France, l'obtention du diplôme est perçue comme l'anticipation de la valeur sociale de l'enfant et donc de la famille à la génération suivante. Cette dimension rend légitime l'intervention éventuelle des parents. Il y a aussi la confiance, élément structurant de la relation entre les parents et les enfants.

-La question du soir : attention ou surveillance ?

Une constante apparaît pour les deux sexes et les deux milieux sociaux : le silence est nettement plus fréquent pour le récit des relations amicales que pour l'histoire scolaire. C'est un des signes que la vie privée, au sens de territoire strictement personnel, de l'adonnaissant intègre nettement plus les copains que les études. La question sur les interlocuteurs en cas de problème confirme ce clivage. Les parents ne sont guère pris comme « confidentes » en cas de vague à l'âme amoureux, alors qu'ils le sont en cas de difficultés scolaires (dans les milieux populaires, d'autres membres de la famille peuvent se substituer aux parents pour les problèmes scolaires). Il existe une différence selon le

genre : les filles parlent plus volontiers de ces deux domaines à leurs parents que les garçons. On note également une différence selon le milieu social : les jeunes de familles cadres retiennent parlent plus sans

grand plaisir, et notamment pour l'école, sachant que c'est aussi dans ses familles que la question est posée chaque jour ou presque, surtout aux garçons. Ces questions régulières traduisent non seulement un intérêt pour les études des jeunes, mais aussi un doute sur le fait que cet intérêt soit partagé par le jeune lui-même. Comme les filles ont de meilleurs résultats que les garçons, elles sont moins contrôlées. Ces moments centrés sur les études, en famille trahissent un contrôle, et/ou un signe d'attention de la part des parents. Plusieurs types de reconnaissance se mêlent. Entre en jeu une reconnaissance associée à la compétition scolaire.

-En famille cadre, la peur de la réduction identitaire

La frontière entre la dimension familiale et la dimension personnelle n'est pas tracée de la même façon pour tous. Notamment pour certaines filles, l'investissement dans les études peut traduire un engagement personnel. Alors les questions posées par les parents sur les études sont perçues comme une manifestation d'intérêt. Pour les garçons, souvent plus distants par rapport à la scolarité, le collège ne se confond pas avec leur identité personnelle, et les questions parentales sont interprétées bien davantage selon le registre du contrôle. Toutes les filles ne considèrent pas les études sous le mode de l'engagement personnel. Celles qui ont d'autres centres d'intérêt dans leur vie, qui ont des difficultés, trouvent réducteur le questionnement parental sur les études. Le questionnement en famille n'a d'autre sens que celui que lui donnent les personnes impliquées. En famille cadre, le fait que les études soient exclusivement familiales est interprété par certains jeunes comme si les études étaient faites avant tout pour les parents. Aussi attendent-ils la question et fournissent-ils les réponses « sans grand plaisir ». Apparaît là une des tensions propre à ce milieu.

11) Libres ensemble ?

-Les murs ont la parole

Dans la famille, la prise de pouvoir par les adonaissants est visible par la liberté de l'affichage. « Les murs ont la parole », même si ce que les jeunes mettent sur les leurs n'a guère de signification politique, même si ce ne sont que les murs de la chambre qui sont appropriés. 81% des parents cadres et 70% des parents populaires ont laissé l'affichage dans la chambre de leur fils sans rien dire de négatif. Dans certaines familles de religion musulmane, de telles images ne sont pas acceptées sur les murs. L'interdit se limite à l'affichage, car les adonaissants peuvent acheter ces journaux contenant de tels posters, grâce à l'argent donné par leurs parents à cet usage ; les filles peuvent les collectionner dans des albums mais non les punaiser sur les murs. Préférant mettre au mur des sportifs, leurs frères se heurtent moins à cette censure. La plupart des adonaissants savent que leurs parents les laissent faire : « c'est ma musique et voilà ». Les jeunes prennent de la distance avec le goût des adultes afin de témoigner de leur existence personnelle et de leur appartenance éventuelle à d'autres mondes que celui de la famille.

-Un temps libre inégalement contraint

L'expression personnelle qui figure au programme de l'éducation des familles cadres, ou le plaisir normal d'être de son âge au programme des familles populaires, n'a pas pour fonction de rapprocher les générations. C'est un monde à part, souvent connu, mais qui n'a pas à être validé. Ce n'est pas ce qui pose le plus de problèmes aux parents. Ce qui est plus problématique, c'est un trop fort engagement dans des activités de loisirs qui aurait pour conséquence d'une part de menacer les investissements scolaires et d'autre part de négliger des activités jugées par les parents comme compléments éducatifs. Les parents cadres sont davantage pris que les parents populaires dans une contradiction ; ils ont la tentation de définir et le temps et le contenu de la zone « libre ».

-Expression personnelle ou familiale ?

Les parents cadres sont davantage pris que les parents populaires dans une contradiction ; ils ont la tentation de définir et le temps et le contenu de la zone « libre ». Les tensions naissent aussi lorsque les parents rêvent que les contraintes du capital scolaire se transforment en attraction des pratiques culturelles et poussent à ce que leur fils ou leur fille succombe aux charmes supposés de ces activités. Ils voudraient idéalement que leur enfant ne perde jamais son temps, qu'il lise, qu'il fasse du sport pour se développer, qu'il s'occupe « intelligemment ». Or les adonaissants aiment passer des heures devant la télévision, lécher les vitrines, ne rien faire, rester allongés sur leur lit, jouer sur leur console, écouter à la radio d'autres jeunes de leur âge. La moitié des adonaissants de milieu cadre qui font une activité artistique déclarent que leurs parents leur ont conseillé,

voire fortement influencés. Dans les familles populaires, le choix d'une activité organisée est un peu plus libre, et aussi plus rare. Apparaît donc une difficulté de ce clivage identitaire : le respect pour les parents des frontières séparant les deux mondes. Pour les études, ce sont les jeunes qui essaient d'étendre la zone libre afin de diminuer la zone occupée. Une des raisons qui fondent le développement d'activités culturelles en direction des jeunes enfants, même très jeunes, est le souci d'anticiper la résistance possible lorsque l'enfant grandit. Petit, l'adulte espère qu'il sera plus dupe de la confusion des genres, qu'il sera capable d'apprendre en s'amusant et que l'intériorisation des contraintes inhérentes à bon nombre de pratiques, sportives ou artistiques, sera assez avancée pour qu'au moment de l'adolescence, le charme opère. C'est sans compter sur certains adonaissants qui rejettent des activités organisées justement parce qu'elles sont organisées. Ils veulent être plus libres, par exemple en préférant le skate au basket.

-Entrée dans l'adonnaissance et bilan

L'entrée dans l'adonnaissance est marquée pour certains par un bilan. Le jeune veut conserver les activités qui lui conviennent le mieux, et un des critères de jugement est le degré de décision qu'il estime avoir. Le collège est un support important de la sociabilité amicale, si décisive à cet âge. C'est d'ailleurs un des problèmes dans les familles où les parents décident à l'entrée au collège, d'inscrire leur enfant dans un autre établissement que celui du quartier, car les liens avec les copains du primaire sont plus difficiles à maintenir, et les rencontres de voisinage avec les nouveaux sont moins fréquentes. Cette résistance que les adonaissants peuvent manifester, face aux activités organisées et encouragés par les parents, a pour origine à la fois un désir de prouver et de se prouver un accroissement de son pouvoir, et le souhait d'être plus disponible face aux sollicitations amicales. L'inconvénient de la programmation est de fermer certains possibles.

-La télévision, à consommer avec modération

Le rapport à la télévision permet d'appréhender les types de contrôle du temps libre selon les milieux sociaux. Dans les familles populaires, comme l'adonaissant a droit à son monde en tant que « jeune », il est autorisé à regarder ce qui l'intéresse, tout comme il peut acheter les journaux de sa génération. Cette pédagogie – même si elle n'est pas perçue comme telle par les familles cadres – est structurée par le respect du travail scolaire qui fait aussi partie de la définition de la jeunesse ; le respect des heures de sommeil. Les mêmes règles s'appliquent à d'autres activités, comme l'ordinateur et la console de jeux. La privation de télévision représente environ un tiers de punition dans tous les milieux (s'ajoute les limitations de l'ordinateur et des consoles de jeu). La zone libre des activités à la maison est sous contrôle parental, plus ou moins prégnant, mais presque toujours existant. Dans les milieux populaires, les parents admettent que l'équipement télévisuel ou informatique, lorsqu'il est possible, est un besoin « normal » à l'adonnaissance (comme tout âge). Près de la moitié des garçons de milieu populaire, contre un quart des garçons de milieu cadre, ont un poste dans la pièce où ils dorment. Les familles considérées comme moins individualistes offrent davantage un équipement individualisé à leurs adolescents. Si les parents cadres n'installent pas de récepteur dans la chambre de leurs enfants, c'est parce qu'ils se méfient de la télévision : pas assez culturelle et trop dévoreuse de temps. Aussi tentent-ils, avec plus ou moins de succès et de sévérité, de limiter ce qu'ils considèrent comme de potentiels dégâts en essayant de placer la télévision derrière le travail scolaire pour imposer une hiérarchie des valeurs. La mise en oeuvre d'un tel contrôle n'est pas si simple au moins pour deux raisons. Premièrement, de nombreux adonaissants adorent la télévision, les priver suscite donc de l'incompréhension. Deuxièmement la vie en famille peut intégrer des moments passés à la regarder ensemble, ce qui peut entraîner des parents à reconnaître une dimension positive à la télévision, pour créer du bien-être familiale.

-Le statut des parents à l'adonnaissance

La « sortie » constitue un des rêves dès l'adonnaissance. Aucun parent ne laisse un adonaissant entièrement libre d'aller et venir, pris entre la reconnaissance de la sortie, symbole d'une classe d'âge, et le devoir de protéger. Le rapport des parents à la sortie constitue un indicateur de l'équilibre que les adultes font entre les deux composantes des droits de l'enfant : la protection et l'exercice de la liberté. Les adonaissants se conduisent de la même façon quel que soit leur origine sociale.

La différence observée est entre les garçons et les filles : les premiers se contentent de prévenir alors que les filles demandent plus souvent la permission. En demandant la permission, les adonaissants expriment une plus grande dépendance vis-à-vis de leurs parents. On observe que par rapport aux autres adonaissantes, les jeunes

filles qui demandent la permission parlent nettement plus à leurs parents; elles racontent plus spontanément leur dernière sortie et ce qu'elles ont fait en classe. Plus souvent, elles indiquent qui vient de les appeler au téléphone ; elles évoquent la lettre qu'elles viennent de recevoir plus souvent que les autres. Le contrôle préalable (qui existe aussi pour la télévision) ne reflète pas une imposition plus stricte de la part des parents. Il a lieu dans une relation au sein de laquelle la parole circule : l'adonnaissante parle de sa vie. Ses parents sont des personnes proches dont elle ne cherche pas avant tout à s'éloigner. Pour les adonnaissants, l'important est d'obtenir la liberté dans les secteurs de la vie dont ils veulent être les maîtres, cela n'implique en rien une volonté de rupture : « libre sans renoncer à la reconnaissance que les parents peuvent apporter ». Le principe de réciprocité est un des fondements de la reconnaissance. Il peut s'inscrire dans des gestes, des comportements, dans des échanges sans que la hiérarchie des places soit annulée.

Conclusion

Les deux modèles de l'adonnaissance selon les milieux sociaux ne sont pas équivalents. L'adonnaissance en famille cadre tire une plus grande légitimité à la fois de la position sociale et culturelle des parents et de sa proximité avec les normes psychologiques. Pourtant à observer son fonctionnement, ce type d'adonnaissance pose problème. L'identité de l'enfant est clivée. D'un côté une partie de sa vie est libre pour que le jeune puisse expérimenter sa propre identité. De l'autre une partie de sa vie est sous contrôle, elle concerne principalement ses études. Dans la réalité, ce compromis a des conséquences fâcheuses : la première est de rendre peu attractives les études. Le jeune comprend que sa propre construction personnelle importe et que le reste existe mais relève tout autant de la responsabilité de ses parents que de la sienne propre. La deuxième est de conduire les parents à ne pas respecter le clivage. Une tendance à diminuer la zone d'expression personnelle au profit du scolaire. La troisième est que l'adolescent peut avoir l'impression qu'en défendant sa zone c'est lui qu'il défend. La quatrième est de faire correspondre à ce clivage une dualité temporelle : le temps libre c'est le présent, la zone commune celle de l'avenir. Confondre son identité personnelle avec les valeurs du temps présent, et renvoyer le sens de l'avenir à une préoccupation des plus âgés, des parents, peut inquiéter. Le temps long n'est pas intégré dans la construction de l'identité personnelle. La cinquième se situe sur un autre plan. La partition ainsi en deux zones laisse de côté les pratiques communes en famille. Les parents ne sont perçus que sous leur uniforme de contrôleurs scolaires. Avoir du plaisir à passer du temps ensemble ne fait pas partie du modèle. Il y a une très grande différence entre la France et l'Allemagne. En effet, le collège unique n'existe pas là-bas et plusieurs filières hiérarchisées existent. En Allemagne la plupart des parents laissent leurs enfants choisir leur orientation à l'entrée du secondaire. S'ils se trompent alors ils pourront se réorienter. De ce fait, la scolarité change, elle n'est pas d'abord une affaire de famille, elle peut plus aisément faire partie du monde personnel. Si les parents français se réservent à ce point le contrôle de la scolarité, c'est parce que le diplôme dans ce pays est comme un titre de noblesse. La crise de l'école en France, s'enracine dans cette déresponsabilisation des jeunes vis-à-vis de leurs études.